

M. de Martigny lit un travail pratique sur le Traitement du Cancer de l'utérus. Voir page

Société Médicale du comté de Terrebonne.

Séance du 7 mai 1908 tenue à Ste-Thérèse, comté de Terrebonne.

Présents : MM. les docteurs J. Em. Fournier, président ; Edmond Grignon, R. Dazé, H. Deschambault, F. St-Jacques, M. Ouimet, H. M. J. Provost, secrétaire, for-mant quorum.

Les minutes de la dernière séance sont lues, recon-nues fidèles et adoptées.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.

Sur motion du docteur Ed. Grignon, secondé par les docteurs R. Dazé et F. St-Jacques, les médecins sui-vants sont admis membres de la Société médicale du district de Terrebonne, savoir : MM. les docteurs Gron-dir., J. Poirier, P. E. Rochon, S. Lamarche, W. Ouimet, G. H. Christie, N. Guilbeau, A. A. Cauthier, Jos. Pagé et P. E. F. Pagé.—Adopté à l'unanimité.

Monsieur le docteur Grondin prend son siège.

Le cas du docteur Deschambault, " Ré-examens pour assurances," est réglé à la satisfaction des membres de la Société, après les explications données par M. le docteur Deschambault.

Il est proposé par le docteur Ed. Grignon, secondé par le docteur F. St-Jacques, que les noms des docteurs J. Em. Fournier et H. Deschambault soient proposés comme assesseurs, aux prochains examens des Universi-tés, auprès du Bureau du Collège des Médecins et Chi-rurgiens de la province de Québec.—Adopté à l'unani-mité.

Puis la Société s'occupe de la question des " charla-tans." On cite le nom du Révérend Desrosier et de la Durantaye qui ont secondé les efforts de l'association contre cette plaie nationale. On exprime le regret de voir les efforts si louables des membres de l'association si peu secondés en haut lieu, comme on était en droit de s'y attendre.

A la séance de l'après-midi, MM. les docteurs S. La-marche, P. E. Rochon, A. A. Gauthier, Jos. Pagé et P. E. F. Pagé, des comtés d'Argenteuil et des Deux-Monta-gnes sont venus grossir les rangs. Le Président, en ter-mes heureux, souhaite la bienvenue aux nouveaux con-frères.

La motion sur les noms proposés comme assesseurs est reconsidérée, et le nom du docteur Lamarche est

ajouté aux deux autres noms sur motion du docteur Oui-met, secondé par le docteur Dazé.—Adoptée.

La motion suivante est proposé par le docteur Gau-thier secondée Par le docteur Grignon :

Attendu que la Société médicale du comté de Ter-rebonne a pris l'initiative d'une poursuite contre Dame Dudevoir pratiquant illégalement la médecine dans le comté de Terrebonne ;

Attendu que la dite Société a obtenu jugement con-tre la dite Dame Dudevoir ;

Attendu que la dite Dame Dudevoir a préféré su-bir la peine de l'emprisonnement au lieu de payer l'a-mende et les frais imposés ;

Attendu que la dite Société a dépensé pour l'empri-sonnement de la dite Dame Dudevoir la somme de cin-quante piastres et soixante et quinze centins (\$50.75) ;

Attendu que tous les procédés ont été faits avec l'autorisation et au nom du Collège des Médecins et Chi-rurgiens de la Province de Québec ;

Il est unanimement résolu qu'une demande en rem-boursement du montant de ces frais soit faite au Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, avec l'espoir que la dite demande soit favorablement agréée.—Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le docteur Grignon, secondé par le docteur Dazé que le Secrétaire de la Société qui est en même temps Gouverneur du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, fasse des instan-ces auprès du dit Collège afin d'amender le paragraphe 2 de l'article III du chapitre XII des Règléments du Col-lège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Qué-bec 1904, afin de donner le droit aux assesseurs, quand ils ne seront pas satisfaits des réponses de quelque can-didat, de faire eux-mêmes quelques questions, au lieu d'être obligé de demander la permission comme il est prévu par le dit paragraphe du dit article.—Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le docteur Deschambault, secon-dé par le docteur Grondin que la prochaine rénnion de la Société ait lieu à Ste-Scholastique dans le cours de la première semaine du mois de septembre prochain.

Proposé en amendement par le docteur Gauthier, que la prochaine réunion ait lieu à Lachute au lieu de Ste-Scholastique ;

L'amendement, faute de secondeur n'est pas mis aux voix et la motion principale est adoptée à l'unani-mité.

Les médecins suivants s'engagent à donner des lec-tures aux prochaines séances de la Société, savoir :